

Cardiologie

OC-AC-CA-2 Angine typique de novo

Priorité : 3

Professionnels habilités :	Infirmière ou infirmier clinicien travaillant à l'accueil clinique du CISSS du Bas-St-Laurent.
Clientèle visée :	Personne âgée de 18 ans et plus, pour laquelle un diagnostic d'angine typique de novo en phase subaiguë a été posé par le médecin traitant.
Indications :	Personne qui requiert une prise en charge pour une investigation clinique dans un délai de 72 heures.
Conditions :	Médication appropriée prescrite (voir encadré). Répondre aux critères d'admissibilité du service de l'Accueil Clinique et être référé par le médecin de famille.
Exclusions :	Angine crescendo; Angine de repos; Angine détériorée chez MCAS connu. Si présence d'une exclusion : Refuser la demande et aviser le médecin requérant.
Contre-indications :	Si depuis la réception de la référence médicale : Douleur thoracique non soulagée par prise de Nitro S/L à 3 reprises pour le même épisode de douleur; Douleur thoracique de plus de 30 min.; TA plus grande ou égale à 160/100 mm Hg; Augmentation de la fatigue et/ou de l'essoufflement; Symptômes respiratoires reliés à la prise de l'AAS ou AINS; Saignement actif. Si présence de contre-indications : Diriger la personne à l'urgence et aviser médecin traitant.
Activités réservées :	Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

Le médecin traitant doit avoir prescrit **ASA 80 mg die** et la personne doit l'avoir débuté, excepté si contre-indication.

